Doctorat en études et pratiques des arts

Téléphone : 514 987-3000 #1697
Courriel : doctorat.arts@uqam.ca
Site Web : www.doctorat-arts.uqam.ca

Code	Titre	Grade	Crédits
3761	Doctorat en études et pratiques des arts	Philosophiae Doctor, Ph.D.	90

Trimestre(s) d'admission	Automne Hiver
Contingent	Programme contingenté
Régime et durée des études	Temps complet : 4 ans Temps partiel : 6 ans
Campus	Campus de Montréal
Organisation des études	Cours offerts le jour

PROTOCOLE D'ENTENTE

Ce programme est offert conjointement par l'École des arts visuels et médiatiques, l'École de design, l'École supérieure de théâtre, et par les départements de danse, d'études littéraires, d'histoire de l'art et de musique.

Ce programme fait l'objet d'un protocole de coopération avec Le Fresnoy – Studio national des arts contemporain (France).

OBJECTIFS

Les objectifs du programme sont de permettre aux artistes et aux spécialistes des arts l'accès à une formation théorique et pratique de haut niveau en arts, de favoriser le développement pluridisciplinaire de créations et de recherches en arts, et de contribuer au rayonnement de la création et de la recherche en arts. Les objectifs spécifiques du programme sont de susciter une interaction entre les pratiques et les théories actuelles en arts, de faciliter la maîtrise et la production, par les étudiants, d'outils méthodologiques et technologiques de création et de recherche pluridisciplinaires en arts, et de contribuer à l'instauration d'un lieu pluridisciplinaire de production et de réflexion critiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

La personne candidate doit être titulaire d'une maîtrise en arts ou dans un domaine connexe obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission ;
ou
posséder une formation et une expérience professionnelles équivalentes à des études du niveau du 2e cycle, c'est-à-dire avoir fait preuve d'une compétence appropriée par une production artistique continue et reconnue ou par un apport significatif dans le champ de la théorie ou de l'intervention dans le domaine des arts.

La personne candidate doit déposer un avant-projet pouvant être encadré par un ou des professeurs habilités à la direction ou à la codirection de thèse dans le programme et qui pourraient agir comme direction ou codirection de thèse.

La personne candidate doit avoir acquis une compétence dans un champ de la pratique artistique (architecture, arts médiatiques, arts visuels, cinéma, danse, design, musique, théâtre...) ou dans un champ théorique relatif aux arts (éducation artistique, histoire et théorie des arts : esthétique, musicologie, théâtrologie...) ou dans des domaines connexes aux arts (communications, littérature, philosophie...). Le projet de thèse s'inscrit dans le champ de cette compétence, acquise dans le cadre de la formation et des expériences antérieures.

La personne candidate doit soumettre avec sa demande d'admission un dossier faisant état de ses productions et réalisations artistiques antérieures.

Capacité d'accueil
Le programme est contingenté à vingt-cinq personnes étudiantes par année.

Trimestre d'admission (information complémentaire)
Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Connaissance du français
La personne candidate doit posséder une maîtrise confirmée de la langue française, orale et écrite. Le programme pourra vérifier ce niveau de connaissance par une entrevue. Advenant que ce niveau soit jugé insuffisant, l'admission pourrait être refusée ou une formation préparatoire en français pourrait être imposée.

Connaissance de l'anglais
La personne candidate doit avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et, éventuellement, d'une troisième langue lorsqu'elle est nécessaire au projet de thèse choisi.

Cours d'appoint
Le sous-comité d'admission et d'évaluation peut imposer comme condition d'admission l'acquisition d'un complément de formation équivalant à neuf crédits au maximum. Il s'agit normalement d'activités choisies dans le répertoire des programmes de maîtrise de la Faculté des arts de l'UQAM. La nature et le nombre de cours d'appoint sont établis en fonction du dossier d'admission : formation, avant-projet, expérience professionnelle, et selon le domaine choisi de recherche, de création ou d'intervention.

Méthode et critères de sélection

La sélection des personnes candidates se fonde sur l'évaluation du dossier académique, de l'expérience professionnelle, des lettres de recommandation, de la vidéo de présentation et du dossier des productions et réalisations antérieures de la personne candidate. L'admissibilité du projet de thèse recherche, de thèse création ou de thèse intervention est évaluée par le sous-comité d'admission et d'évaluation, en fonction du champ de compétences acquises de la personne candidate et de la capacité d'encadrement du programme. La personne candidate pourrait être convoquée à une entrevue-audition devant les membres du sous-comité d'admission et d'évaluation.

Documents requis
En plus des pièces exigées pour le dépôt d'une demande d'admission aux cycles supérieurs à l'UQAM, la personne candidate devra soumettre au programme les documents suivants :

- Un avant-projet de thèse de 5 à 7 pages (max.) décrivant le projet de thèse création, de thèse recherche ou de thèse intervention; Un curriculum vitae;
- Ses relevés de notes;
- Une vidéo présentant vos intention et motivation à entreprendre des études au doctorat en études et pratiques des arts, ainsi que les grandes lignes de son projet doctoral (max. 3 min.);
- Un dossier qui fait état de ses productions et réalisations antérieures.

La personne candidate doit prendre connaissance des modalités de présentation de ces documents, en consultant les exigences particulières du programme, ainsi que du procédurier de dépôt d'une demande d'admission et des informations complémentaires publiés sur le site du programme.

Régime et durée des études
Temps complet : quatre ans Temps partiel : six ans

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des préalables. Consultez la description des cours pour les connaître.)

Scolarité (12 crédits)

Séminaires de tronc commun (6 crédits) :
EPA9002 Séminaire de recherche et de création : Méthodologie I
EPA9003 Séminaire de recherche et de création : Méthodologie II
Séminaires thématiques théoriques (6 crédits) :

Deux activités parmi les suivantes :
EPA901X Séminaire thématique I. Arts: conception, réalisation, interprétation
Ou
EPA910X Séminaire thématique I. Arts: conception, réalisation, interprétation
EPA902X Séminaire thématique II. Arts: textes et écritures
EPA903X Séminaire thématique III. Arts: langages, matériaux et technologies
EPA904X Séminaire thématique IV. Arts: cultures et sociétés
Note : La personne étudiante peut remplacer un cours de séminaire thématique théorique de 3 crédits par un autre cours de cycles supérieurs d'une université reconnue, en accord avec la direction de programme.

Recherche-création

Activités de recherche et création (78 crédits) :

Ateliers de recherche-création (6 crédits) :
EPA9100 Atelier de recherche-création I
EPA9200 Atelier de recherche-création II
ou tout autre cours de cycles supérieurs d'une université reconnue, en accord avec la direction du programme.

Examen de projet (12 crédits)

À la scolarité s'ajoute un examen de projet de thèse création, de thèse intervention ou de thèse recherche (12 000 à 15 000 mots) qui consiste en une présentation écrite et orale devant un jury.
EPA9300 Examen de projet (12 cr.)
Thèse création, thèse intervention ou thèse recherche (60 crédits)

Thèse recherche : Elle consiste en la rédaction d'une thèse faisant état d'une recherche et de ses résultats. Elle doit comporter un caractère inédit et constituer un apport original au niveau de l'avancement des connaissances dans le domaine des études et de la recherche en arts. La thèse écrite doit être de 75 000 à 90 000 mots et doit faire l'objet d'une diffusion publique réalisée selon des modalités variables.

Thèse création : Elle consiste en la rédaction d'une thèse et en la réalisation d'une oeuvre, d'une performance, d'un spectacle, en vue d'une diffusion publique. Il faut entendre par production artistique une oeuvre ou un événement en rapport avec les axes du programme. Le texte doit être une étude de 45 000 à 60 000 mots faisant état d'une réflexion critique ou analytique autour des problématiques soulevées par la production de l'étudiant. La thèse création doit constituer un apport original et inédit dans le domaine de la création artistique ou proposer une nouvelle manière d'envisager une ou des problématiques artistiques déjà traitées par ailleurs.

Thèse intervention : Elle consiste en la rédaction d'une thèse de 60 000 et 90 000 mots et en la réalisation d'un projet ou d'une pratique rattachés à un espace social et à des faits culturels dans divers domaines reliés aux arts (animation, diffusion, enseignement, thérapie, etc.).

Diffusion : Le programme exige que la thèse création, la thèse recherche et la thèse intervention fassent l'objet d'une soutenance publique. La thèse création doit aussi faire l'objet d'un événement spécial de diffusion : chorégraphie, conférence, édition, exposition, installation, intervention, mise en scène, performance, publication, spectacle. Cette diffusion fait partie de l'évaluation globale de la thèse création.

Évaluation : Dans le cas d'une thèse création ou d'une thèse intervention, 50 % de l'évaluation porte sur le texte de réflexion et 50 % sur la production et sa diffusion ou sur l'intervention. Dans le cas d'une thèse recherche, 75 %, au minimum, de l'évaluation doit porter sur la recherche et 25 %, au maximum, sur la diffusion. Les pourcentages en question doivent être établis à l'avance, au moment de l'examen du projet, et correspondre à la nature de ce projet.

CONCENTRATION DE TROISIÈME CYCLE EN ÉTUDES FÉMINISTES

Le doctorat en études et pratiques des arts s'associe à l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) pour offrir à ses étudiants une concentration à l'issue de laquelle une attestation de troisième cycle en études féministes est délivrée à l'étudiant, en sus de son diplôme de doctorat.

Objectifs : La concentration de troisième cycle en études féministes vise quatre objectifs principaux : Offrir une spécialisation en études féministes à l'intérieur des programmes de doctorat participants; Favoriser une approche pluridisciplinaire capable d'intégrer, dans différentes disciplines, les enjeux théoriques et praxéologiques des études féministes; Stimuler les échanges et les débats autour des meilleures connaissances et méthodes en études féministes; Soutenir le développement d'une communauté dynamique de chercheures, chercheurs en études féministes.

Conditions d'admission complémentaires : Les personnes souhaitant s'inscrire à la concentration doivent être admises au programme de doctorat en études et pratiques des arts. L'attestation de la

concentration de deuxième cycle en études féministes ou une formation jugée suffisante constituent les conditions requises pour l'inscription à la concentration. Le Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) du doctorat en études et pratiques des arts et le Comité de gestion de la concentration à l'IREF étudient en collaboration la présentation des domaines d'intérêt des étudiants. Dans certains cas, des cours d'appoint pourront être exigés pour être admis dans la concentration.

Cours à suivre

FEM9000 Séminaire multidisciplinaire en études féministes : savoirs, perspectives, approches

Note : Cette activité remplacera un séminaire thématique théorique ou un atelier de recherche-création à l'intérieur du programme de doctorat.

Thèse et Attestation : Pour recevoir l'attestation d'études de troisième cycle en études féministes, il est nécessaire de satisfaire aux conditions suivantes: Réussir le Séminaire FEM9000; Rédiger une thèse en lien avec les études féministes (sujet, méthode, cadre d'analyse);Compléter avec succès, sous la direction ou la codirection d'un membre professoral compétent en études féministes, une thèse dont le sujet devra être jugé recevable par le SCAE du doctorat en études et pratiques des arts, sur avis positif du Comité de gestion de la concentration de l'IREF.

Remarque : L'étudiant inscrit à la concentration de troisième cycle en études féministes demeure rattaché au programme de doctorat en en études et pratiques des arts et les règlements en vigueur dans celui-ci s'appliquent.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

DESCRIPTION DES COURS

EPA9002 Séminaire de recherche et de création : Méthodologie I
Ce séminaire vise à préciser le projet doctoral quel que soit le format de thèse envisagé (thèse création, thèse intervention ou thèse recherche). Les participants y traiteront de différents aspects de leur pratique et/ou de leur projet de thèse. Ce séminaire est une introduction à la recherche création. Il favorisera l'articulation et l'analyse thématique de récits de pratique, l'identification et la définition de concepts clés, la consultation de bases de données spécialisées de même que la revue des écrits et des pratiques en lien avec le projet de thèse.

EPA9003 Séminaire de recherche et de création : Méthodologie II
Ce séminaire vise plus particulièrement l'articulation du projet de thèse et prépare à l'examen de projet doctoral. L'examen de quelques taxinomies de recherche permettra aux participants de situer plus précisément leur projet de recherche. La lecture analytique de thèse permettra l'identification des grandes composantes d'une thèse doctorale. Le survol de différentes méthodologies de recherche (phénoménologie, heuristique, ethnographie, herméneutique, systémique, études de cas) éclairera les choix méthodologiques. Le séminaire permettra aux participants de travailler au développement de leur projet de recherche : élaboration d'une problématique, définition d'un objectif et d'une question de recherche, formulation du titre provisoire de la thèse, explication d'une méthodologie en lien avec le problème et l'objectif de recherche, élaboration d'une bibliographie commentée et ébauche de la table des matières de la thèse.

EPA901X Séminaire thématique I. Arts: conception, réalisation, interprétation
Cours à contenu variable. Ce séminaire vise à interroger et comprendre le processus de la création artistique selon divers points de vue: poétique, phénoménologique, philosophique (esthétique et éthique), psychanalytique. Il s'organise autour de trois ordres de faits liés à la pratique artistique, selon les champs disciplinaires et dans une perspective pluridisciplinaire, c'est-à-dire les problématiques relatives à la conception (notions de projet et de programmation processuelle), à la composition (étapes d'élaboration, choix des éléments, mise en forme, processus de réalisation dans ses relations à l'espace, au temps et aux technologies), et enfin à la production dans ses dimensions de réception et d'interprétation (mise en contexte de l'oeuvre, lecture des significations, confrontation par rapport à une visée esthétique, au concept initial, etc.).

EPA902X Séminaire thématique II. Arts: textes et écritures
Cours à contenu variable. Ce séminaire comporte des études, interprétations ou réflexions portant sur les textes (essais, narrations, documents) et écritures (chorégraphique, dramatique, électronique, musicale, etc.) que la pratique artistique génère ou suscite. Diverses formes d'écritures et de textes sont considérées en tant qu'oeuvre ou faisant partie d'oeuvre ou en tant que texte d'accompagnement. Est également abordée la question du rôle des textes par rapport aux oeuvres qui leur sont rattachées sous une forme ou une autre. Ces rapports entre oeuvres, textes et écritures ouvrent sur des dialectiques liant l'art à la temporalité, à la spatialité, aux supports, à l'intertextualité, à la réception, à l'épistémologie, etc.

EPA903X Séminaire thématique III. Arts: langages, matériaux et technologies
Cours à contenu variable. Ce séminaire porte sur la mise en évidence des moyens artistiques: langages, matériaux, techniques et technologies. Il interroge non seulement les conditions matérielles de la production artistique dans l'espace et le temps, mais également les phénomènes liés à la médiation, à la transposition, à la traduction en arts. Le séminaire pose particulièrement les problématiques liées aux technologies nouvelles et aux nouveaux médias. Il est l'occasion d'analyser les composantes spécifiques des expressions artistiques en intégrant diverses technologies se manifestant dans leurs dimensions spatiale, visuelle, sonore, gestuelle et dramaturgique.

EPA904X Séminaire thématique IV. Arts: cultures et sociétés
Cours à contenu variable. Ce séminaire porte sur les rapports entre l'art, la société et la culture: autochtone/étrangère, nationale/internationale, populaire/savante. Sont également abordées les problématiques liées au statut des arts dans la culture, ainsi que la dynamique entre expression artistique et développement culturel et social. Les questions relatives à l'intervention, l'action et la diffusion culturelles et artistiques sont abordées, ainsi que leurs stratégies spécifiques. Les institutions culturelles comme mode d'existence et de reproduction des pratiques artistiques sont analysées. Sont également abordés les rapports entre art, éducation et société, en particulier le rôle de l'art dans le processus éducatif, et l'art comme moyen d'expression et de saisie de l'univers.

EPA9100 Atelier de recherche-création I
Les ateliers de recherche-création ont pour objectif de permettre à l'étudiant de réaliser des expérimentations liées au projet de thèse. Ils peuvent permettre d'explorer et d'éprouver des aspects pratiques et théoriques du projet. Ces ateliers sont placés sous la responsabilité de ceux qui assument la direction ou la codirection de la thèse.

Modalité d'enseignement
Certains ateliers peuvent prendre la forme d'activités dirigées qui ont pour fonction de mettre l'étudiant en contact avec des artistes et spécialistes pouvant contribuer à l'avancement de leur thèse tout en leur permettant d'approfondir les réflexions à caractère méthodologique reliées à leur problématique. Ces activités peuvent être effectuées au Québec ou à l'étranger, dans des ateliers spécialisés, des centres d'art internationaux, des centres de recherche universitaires (ceux de l'UQAM en particulier), des compagnies de théâtre ou de danse, des galeries, des maisons de la culture, des musées, des orchestres, etc. Pour ce type d'activité, le plan de travail et son devis technique doivent être approuvés par ceux qui ont la responsabilité de la direction ou de la codirection de la thèse et inclure un mode d'évaluation approprié concernant chacune de ces deux activités.

EPA910X Séminaire thématique I. Arts: conception, réalisation, interprétation
Objectifs

Cours à contenu variable. Ce séminaire vise à interroger et comprendre le processus de la création artistique selon divers points de vue: poétique, phénoménologique, philosophique (esthétique et éthique), psychanalytique. Il s'organise autour de trois ordres de faits liés à la pratique artistique, selon les champs disciplinaires et dans une perspective pluridisciplinaire, c'est-à-dire les problématiques relatives à la conception (notions de projet et de programmation processuelle), à la composition (étapes d'élaboration, choix des éléments, mise en forme, processus de réalisation dans ses relations à l'espace, au temps et aux technologies), et enfin à la production dans ses dimensions de réception et d'interprétation (mise en contexte de l'oeuvre, lecture des significations, confrontation par rapport à une visée esthétique, au concept initial, etc.).

EPA9200 Atelier de recherche-création II
Les ateliers de recherche-création ont pour objectif de permettre à l'étudiant de réaliser des expérimentations liées au projet de thèse. Ils peuvent permettre d'explorer et d'éprouver des aspects pratiques et théoriques du projet. Ces ateliers sont placés sous la responsabilité de ceux qui assument la direction ou la codirection de la thèse.

Modalité d'enseignement
Certains ateliers peuvent prendre la forme d'activités dirigées qui ont pour fonction de mettre l'étudiant en contact avec des artistes et spécialistes pouvant contribuer à l'avancement de leur thèse tout en leur permettant d'approfondir les réflexions à caractère méthodologique reliées à leur problématique. Ces activités peuvent être effectuées au Québec ou à l'étranger, dans des ateliers spécialisés, des centres d'art internationaux, des centres de recherche universitaires (ceux de l'UQAM en particulier), des compagnies de théâtre ou de danse, des galeries, des maisons de la culture, des musées, des orchestres, etc. Pour ce type d'activité, le plan de travail et son devis technique doivent être approuvés par ceux qui ont la responsabilité de la direction ou de la codirection de la thèse et inclure un mode d'évaluation approprié concernant chacune de ces deux activités.

EPA9300 Examen de projet
Cet examen écrit et oral doit prendre la forme d'un devis de projet et être conçu en fonction de l'axe de recherche et de création choisi. Ce devis doit faire état du sujet de recherche et de ses perspectives, de ses problématiques particulières, des méthodes, processus et limites inhérentes au sujet. Cette opération devra permettre une mise en relation entre le projet de recherche et les méthodologies explorées. Le devis doit de plus indiquer les critères de sa faisabilité (moyens, ressources matérielles et documentaires, disponibilité des services internes de l'UQAM, budget) et comporter des indications sur les possibilités de diffusion.

FEM9000 Séminaire multidisciplinaire en études féministes : savoirs, perspectives, approches
Ce séminaire met l'accent sur la construction d'un savoir féministe en s'attardant particulièrement aux dimensions épistémologiques, théoriques et méthodologiques. À partir de questionnements et de débats actuels et en faisant appel à des perspectives féministes variées, il vise l'approfondissement des savoirs dans le domaine. Une place importante est accordée à la construction, par chacun des étudiants du cours, de son modèle d'analyse et de son sujet de thèse. Lorsque c'est possible, ce cours est offert en team-teaching ou fait appel à des contributions extérieures.

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 17/02/23, son contenu est sujet à changement sans préavis.
Version Automne 2023